

Commune de Trignac

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 27 novembre 2024

DEL_20241127_11

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

25

28

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Emilie CORDIER - Hervé MORICE
Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX – Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Benoît PICHARD – Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT
Stéphanie BURNEL – Cécile OLIVIER – Marjorie GARCIA
Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS – Thierno DIALLO
Brieg PICAULT – David PELON (arrivée à 18h45 - départ à 20h35)
Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU – Cécile NICOLAS (départ à
20h00) - Michel CONANEC - Alain DESMARS

Objet :

**Tarification des
encarts publicitaires
dans le bulletin
municipal
« Trignac Magazine »**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat
respectivement :**

- Magali MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY (20h35)
- Cécile NICOLAS a donné son pouvoir à Didier NOUZILLEAU (20h00)

Absente : Aurélie Le Gunehec

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le

28 novembre 2024

Et que la convocation
avait été faite le

20 novembre 2024

Mme Françoise HAFFRAY a été nommée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Exposé,

Par délibération du 16 décembre 2015 (DEL_20151216_11), le Conseil Municipal a approuvé le tarif
appliqué pour la parution d'encart publicitaire dans le magazine municipal.

Il est proposé d'actualiser ce tarif par encart de 65 x 95 mm, à compter du 1er janvier 2025 :

- Tarif pour un numéro : 150 €
- Tarif pour deux numéros : 300 €
- Tarif pour trois numéros : 400 €

Pour mémoire l'ancien tarif était de 100 € par numéro et par encart de 65 x 95mm.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission finances en date du 18 novembre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'adopter la proposition d'actualiser le tarif appliqué pour la parution d'encart publicitaire dans le bulletin municipal « Trignac Magazine » à compter de la première parution en Janvier 2025 :
 - Tarif pour un numéro : 150 €
 - Tarif pour deux numéros : 300 €
 - Tarif pour trois numéros : 400 €

- **Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération

- **Article 3** : Dire que la recette sera inscrite chaque année au budget de la ville, article 7088.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT